



Séance ordinaire du conseil municipal Lundi le 1^{er} mai 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce premier (1^{er}) jour de mai deux mille dix-sept (2017) à dix-neuf heures trente-deux (19h32), au 12 rue de l'Église, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Mesdames: Hélène Laboissonnière, maire
Guylaine Pelletier, conseillère siège 1
Monsieur : Yvan Bouchard, conseiller siège 2
Siège 3 vacant
Monsieur : Jean Bernier, conseiller siège 4
Madame : Léda Villeneuve, conseillère siège 5
Monsieur : Gilles Gagnon, conseiller siège 6

Formant quorum sous la présidence de Madame Hélène Laboissonnière maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire. Madame le maire déclare la séance ouverte à 19h32, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Ouverture de la séance à 19 h 32
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2017
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 avril 2017
6. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2017
7. Suivis au procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 avril 2017
8. Correspondance
9. Gestion Financière
 - 9.1. Factures du mois
 - 9.2. Demandes de dons et commandites
 - 9.3. Déneigement des cours municipales - versement final et remise du dépôt de garantie
10. Administration
 - 10.1. Adoption et signature du contrat de travail de la directrice générale
 - 10.2. Adoption et signature du contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 10.3. Adoption et signature du contrat de travail du chargé de projets
11. Hygiène du milieu
 - 11.1. Adjudication de contrat - Collecte, transport, disposition et traitement de boues de fosses septiques 2017-2018-2019
12. Loisirs et culture
 - 12.1. Plan de développement - Mise en place du comité de coordination
 - 12.2. Chemin Saint-Rémi
 - 12.3. Mandat au Comité de développement
 - 12.4. Parc Intergénérationnel – Installation des jeux
 - 12.5. Réouverture de la salle Les Générations
13. Travaux publics
 - 13.1. Demande d'appui – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL) – Dépenses pour l'entretien hivernal
 - 13.2. Dépôt du rapport de la directrice générale et de l'assentiment du maire
 - 13.3. Travaux d'urgence route de l'Église et route Drapeau Sud
 - 13.4. Route du Collège – projet d'échange de terrain
 - 13.5. Chemin du Portage –virée municipale, servitude
 - 13.6. Chemin du Portage – verbalisation d'un tronçon
14. Varia
 - Appui pour le maintien d'un service continu au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière
 - Motion de félicitations
15. Période de questions
16. Prochaine séance de travail
17. Prochaine séance ordinaire
18. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER AVRIL 2017		
AGRO ENRIRO LAB	Alalyses TEU	86.23 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels	1 548.23 \$
AUDREY D'ANJOU	InfOnésime mars et avril 2017	192.00 \$
BENOIT LETOURNEAU	Pièces électroniques	99.70 \$
BUREAU DESIGN MASSE	Achat PNHA	2 726.74 \$
BURO PLUS	Ameublement	344.91 \$
BURO PLUS	Contrat de service	17.25 \$
BURO PLUS	Fourniture de bureau	70.81 \$
CAILLOUETTE & ASSOCIÉS	.	750.96 \$
CAILLOUETTE & ASSOCIÉS	PNHA	196.13 \$
CAILLOUETTE & ASSOCIÉS	Fixtures salle	2 260.64 \$
CARQUEST	Pièces TEU	12.11 \$
CLUB HIBOUS DU KAM.	Débroussaillage sentiers	1 697.03 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE	Conexion pompe TEU	193.09 \$
DOYON CUISINE INC.	Achat PNHA	150.71 \$
ENTRETIEN DL ENR.	Plancher salle	1 279.99 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU	Excavation fossés	1 267.60 \$
FERME GUY LÉVESQUE	Déneigement cours 2/2	1 750.01 \$
FERNAND DUBÉ ET FILS	Excavation fossés	284.55 \$
FONDS D'INF. TERRITOIRE	Mutations	4.00 \$
GARAGE J.C. HUDON	Pièces TEU	13.89 \$
IDC INFORMATIQUE	Service technique	20.13 \$
LE PLACOTEUX	Appel d'offres	190.86 \$
LETTREGE SYLMAX	Lettrage murale	396.66 \$
MALLETTE	Honoraires professionnels	7 473.38 \$
MRC KAMOURASKA	Inspection rég. 2/4	3 366.00 \$
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL	Entente de service	207.51 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	Rénovation salle	609.37 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	Sel adoucisseur	13.80 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	PNHA	172.46 \$
POLYVALENCE BÉRUBÉ ENR	Balayage stationnement HV	325.09 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	Vadrouille	54.67 \$
RDL TELECOM	Branchement	299.80 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	Tonnage mars 2017	271.14 \$
STEVE MARTIN	Contrat ent. mén. Réso 200-2016	600.00 \$
TRANSPORT EN VRAC	Cadre puisaird rue Beaulieu	663.11 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage mars 2017	964.66 \$
	Sous-total	30 575.22 \$
BELL CANADA	418-856-3018	183.27 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	35.02 \$
CSST	Avis cotisation 2016	391.82 \$
GUYLAINE DUMAIS	Achat PNHA, matériel de bureau	1 523.79 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	258.06 \$
VISA	Frais de poste	65.68 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2017-04-30	9 439.27 \$
DAS ET COTISATION EMPLOYEUR	Au 2017-04-30	6 076.30 \$
GRAND TOTAL		48 548.43 \$

Rés.084-2017 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.085-2017 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

Rés.086-2017 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés.087-2017 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2017

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017

Aucun suivi

Suivis au procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2017

Aucun suivi

CORRESPONDANCE

Municipalité de St-Damase, Règlement du plan d'urbanisme
URLS, avis de renouvellement d'adhésion
Association forestière bas-laurentienne, avis de renouvellement d'adhésion
SADC, avis de renouvellement d'adhésion
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification, confirmation de financement
CoÉco, mise en place de la taxation incitative des matières résiduelles
DGEQ, outils de gestions – élections municipales 2017
Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, avis de modification de la Loi

Gestion financière

Rés.088-2017 Factures du mois

Il est proposé monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes du mois d'avril 2017 au montant de **48 548.43\$**.

ADOPTÉE

Rés.089-2017 Demandes de dons et commandites

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité renouvelle son adhésion à :

L'URLS au montant de 100\$
L'Association forestière bas laurentienne au montant de 65\$
SADC au montant de 30\$

ADOPTÉE

Rés.090-2017 Déneigement des cours municipales, versement final et remise du dépôt de garantie

En respect avec le contrat,

Il est proposé madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité procède au paiement final pour le déneigement des cours municipales;

Que la municipalité remette à l'entrepreneur le dépôt de garantie de 1000\$.

ADOPTÉE

Administration

Rés.091-2017 Adoption et signature du contrat de travail de la directrice générale

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal adopte le contrat de travail de la directrice générale;
Que madame Hélène Laboissonnière, maire soit autorisée à signer le contrat de la directrice générale.

ADOPTÉE

Rés.092-2017 Adoption et signature du contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal adopte le contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe;

Que madame Hélène Laboissonnière, maire soit autorisée à signer le contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

Rés.093-2017 Adoption et signature du contrat de travail du chargé de projets

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal adopte le contrat de travail du chargé de projets;
Que madame Hélène Laboissonnière, maire soit autorisée à signer le contrat de travail du chargé de projets.

ADOPTÉE

Hygiène du milieu

Rés.094-2017 Adjudication - Collecte, transport, disposition et traitement de boues de fosses septiques 2017-2018-2019

Considérant les deux soumissions reçues en date de clôture, soit le 27 avril 2017 à midi;

Il est proposé monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth accorde au plus bas soumissionnaire le contrat de Collecte, transport, disposition et traitement de boues de fosses septiques pour les années 2017 2018 et 2019 à Campor environnement Inc.;

Nom du soumissionnaire	Prix/fosse 2017 taxes incluses	Prix/fosse 2018 taxes incluses	Prix/fosse 2019 taxes incluses
Camionnage Alain Benoit	172.53\$	172.53\$	173.59\$
Campor environnement Inc	169.59\$	170.16\$	170.74\$

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de service avec le fournisseur.

ADOPTÉE

Loisirs et culture

Rés.095-2017 Plan de développement - Mise en place du comité de coordination

Considérant le processus de réactivation du plan de développement 2017-2022;

Considérant que pour assurer le suivi des travaux un comité de coordination doit être formé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que soient nommés membres du comité de coordination, la conseillère municipale responsable du développement madame Guylaine Pelletier, le président du Comité de développement rural monsieur Denis Miville et monsieur Grévisse Ilumbu chargé de projets de la municipalité;

Que dans l'incapacité d'agir du président du comité de développement rural, monsieur Denis Miville; soit nommé substitut, monsieur Benoit Pilotto;

Que le comité de coordination soit soutenu au besoin par madame MarieJo Couturier-Dubé conseillère en développement rural de la MRC de Kamouraska;

Que le maire, madame Hélène Laboissonnière, siège d'office.

ADOPTÉE

Rés.096-2017

Chemin Saint-Rémi

Considérant que d'importantes modifications ont été apportées au Chemin Saint-Rémi, faisant en sorte que des municipalités ont été retirées du tracé ou ont désormais un rôle diminué;

Considérant que ces modifications ont été apportées de manière unilatérale par les promoteurs sans consultation ou discussion préalable avec les municipalités partenaires;

Considérant que la réussite d'un tel projet nécessite impérativement la solidarité, la collaboration et le respect entre l'ensemble des partenaires impliqués, mais que ces décisions et cette façon de faire ne reflètent pas ces valeurs et ne témoignent pas des quatre conditions initiales de réussite du projet, soit la cocréation, notre engagement, votre engagement et la synergie entre tous (partage);

Considérant que les changements apportés au tracé impactent grandement certaines municipalités du Haut-Pays du Kamouraska et mettent en péril l'adhésion régionale au projet;

Considérant l'investissement en temps et en argent de la municipalité, ses entreprises et citoyens impliqués dans le projet;

Considérant la volonté des promoteurs de redéployer dans le futur le chemin, des boucles alternatives ou supplémentaires et que le Chemin aura besoin du support et de l'adhésion des municipalités pour se développer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth souhaite signifier aux promoteurs sa déception face aux nouvelles orientations du Chemin Saint-Rémi pour l'année 2017. Sans pour autant exclure les nouveaux partenaires, le conseil demande aux promoteurs de réviser ses choix et de maintenir dans le tracé les municipalités kamouraskoises qui en ont été exclues.

QUE le conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth souligne le manque de communication du promoteur vis-à-vis ses partenaires et espère, pour les municipalités qui sont toujours concernées ou celles qui seront appelées à l'être dans le futur, que le Chemin Saint-Rémi prendra soin de travailler avec ses partenaires en accord avec ses valeurs.

ADOPTÉE

Rés.097-2017

Mandat au Comité de développement

Considérant que le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska souhaite présenter un projet d'envergure pour l'été 2017;

Considérant que l'objectif est de faire rayonner l'ensemble du haut-pays et ses composantes à travers une programmation commune;

Considérant que chaque événement est réalisé en partenariat afin de faire rayonner les entreprises et organismes qui se mobiliseront avec le Parc Régional du Haut Pays;

Considérant qu'un projet de programmation ajustable est préparé par le Parc Régional du Haut Pays;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal mandate le Comité de développement à élaborer et réaliser cette activité en collaboration avec le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska;

Qu'un montant de 500\$ soit accordé au Comité de développement.

ADOPTÉE

Rés.098-2017 Parc Intergénérationnel – Installation des jeux

Considérant les soumissions reçues,

Nom du soumissionnaire	coût
Michel Montminy inc.	28 170.83\$
Les Feuillages du Québec	22 453.19\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth accorde au plus bas soumissionnaire le contrat d'installation des jeux du Parc Intergénérationnel au montant de 22 453.19\$

ADOPTÉE

Rés.099-2017 Réouverture de la salle Les Générations

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth décrète la réouverture de la salle Les Générations à compter du 5 juin 2017;

Que permission soit accordée au Conseil de Fabrique pour la tenue de l'activité de la Fête des Mères.

ADOPTÉE

Travaux publics

Rés.100-2017 Demande d'appui – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL) – Dépenses pour l'entretien hivernal

Attendu que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

Attendu que le volet principal du PAERRL, vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993;

Attendu que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

Attendu que les seuls frais encourus comme admissibles sont :

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :

- sécurité
- chaussée
- drainage
- abords de routes

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :

- Achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)
- - achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.)

Attendu que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PEARRL;

Attendu que le volet principal du PEARRL, devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

Attendu que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PEARRL;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PEARRL;

De transmettre copie de la présente résolution à toutes les municipalités et MRC que Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député provincial pour appui.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport de la directrice générale et de l'assentiment du maire

Rés.101-2017 Travaux d'urgence route de l'Église et route Drapeau Sud

Considérant l'affaissement par endroits de la route de l'Église et de la route Drapeau Sud;

Considérant les bris et la défaillance des ponceaux;

Considérant qu'il y a un réel danger pour les utilisateurs de ces axes routiers;

Considérant qu'il y a un réel risque d'aggravation de la situation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal accepte la dépense relative aux travaux d'urgence de la route de l'Église et de la route Drapeau Sud.

ADOPTÉE

Rés.102-2017 Route du Collège – projet d'échange de terrain

Considérant que la municipalité souhaite céder une ancienne partie de la route du Collège;

Considérant que la municipalité souhaite acquérir la virée municipale de la route du Collège;

Considérant qu'une entente d'échange de terrain est intervenue entre le propriétaire et la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité retient les services de monsieur Louis Garon notaire pour rédiger le contrat;

Que mesdames Hélène Laboissonnière, maire et Maryse Lizotte, directrice générale soient autorisés à signer le plan de cadastre et l'acte notarié pour et au nom de la municipalité ;

Que la municipalité acquitte la moitié des frais notarié.

ADOPTÉE

Rés.103-2017 Chemin du Portage – virée municipale, servitude

Considérant le projet de développement de la Rivière Chaude ;

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte la servitude proposée par le promoteur et constituant la virée municipale ;

Que le tout soit aux frais du promoteur, Terres N.T.

Que mesdames Hélène Laboissonnière, maire et Maryse Lizotte, directrice générale soient autorisés à signer au nom de la municipalité tout documents relatifs à cette résolution.

ADOPTÉE

Rés.104-2017

Chemin du Portage – verbalisation d'un tronçon

Considérant le projet de développement de la Rivière Chaude,

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal verbalise le tronçon de 582.97 mètres du Chemin du Portage, tel qu'il apparaît au plan cadastral;

Que les frais notariés et du plan cadastral soit à la charge du promoteur, Terres N.T.;

Que mesdames Hélène Laboissonnière, maire et Maryse Lizotte, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout documents relatifs à cette résolution.

ADOPTÉE

Varia

Rés.105-2017

Appui pour le maintien d'un service continu au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière

Attendu que diverses décisions et orientations issues de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et la mise en place du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent suscitent des préoccupations au sein de la population, lesquelles sont partagées par les élus, et soulèvent des inquiétudes quant à l'étiollement graduel des services de santé à l'Hôpital Notre-de-Fatima de La Pocatière ;

Attendu la rupture de service anticipée en raison de la fermeture annoncée du bloc opératoire pour trois semaines durant la période estivale à l'Hôpital Notre-Dame de-Fatima de La Pocatière ;

Attendu que cette fermeture va à l'encontre du principe d'« offrir des services de santé et des services sociaux de qualité, qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes » énoncé dans la planification stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

Attendu l'importance du maintien de la qualité et de la diversité des services de santé au Kamouraska, et plus spécifiquement, de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière pour une desserte adéquate de la population ;

Attendu que la présence de services de santé de proximité fiables et continus est essentielle au dynamisme de la région, à son attractivité et à la rétention de la population ;

En conséquence,

Le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth signifie au ministre qu'il ne tolère pas la rupture de service annoncée au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière et demande que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin d'assurer le maintien d'un service continu.

Il rappelle au Ministre que la mission du ministère, *est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.* Par souci de cohérence avec cette mission et afin d'assurer une desserte adéquate à la population du Kamouraska et des environs, le bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière doit demeurer ouvert en toute circonstance. Le maintien et la consolidation des services de santé de notre hôpital sont clairement une priorité régionale.

ADOPTÉE

Motion de félicitations

Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement toutes les personnes bénévoles qui ont donné de leur temps lors de la corvée de nettoyage des équipements de cuisine et lors de l'inauguration de la salle Les Générations.

Tour de table des élus

Période de questions (ouverture à 20h00, fermeture à 20h27)

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

Prochaine séance de travail

Lundi le 29 mai 2017

Prochaine séance ordinaire

Lundi le 5 juin 2017

Rés.106-2017

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt heures vingt-huit (20h28).

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, Hélène Laboissonnière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales